

DU 26 Janvier 2021

Téléphone : 05.56.76.41.07
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr

Le 26 janvier 2021, à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Germain-de-Grave** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence du Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Présents : Manuel MORENO, Thierry DUC, Denis CHAUSSIE, Marie-Laurence DARMENDRAIL, Laurent FERMIS, Mathilde CHAUMARAT, Jérôme DEZELUS, Anne LARRAT, Sandrine OUDOT, Katia PUEYO, Roger SOUQUIERE

Excusés : M. FERMIS Laurent, Mme CHAUMARAT Mathilde

Secrétaire(s) de la séance : Mme OUDOT Sandrine

Début de la séance : 19 H 05

Ordre du jour :

- Acquisition d'un immeuble ;
- Désignation d'un délégué défense ;
- Désignation d'un correspondant intempérie.

Informations diverses :

- Point RPIC
- Eco-paturage
- Dossier "sécurisation de la RD19"
- Dossier acquisition maison
- Acquisitions terrains pour réserve incendie
- Pose Cidex

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2020.

Arrivée de M. DEZELUS Jérôme à 19 h 07.

Délibérations du conseil :

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE (DE 001 2021)

M. le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis ci-dessous à Saint Germain-de-Grave sont à vendre pour un montant de 87 200 € sans frais de notaire.

Ces terrains sont cadastrés

- A0003	Cheval blanc :	13 a 81 ca
- A0004	Cheval Blanc :	16 a 55 ca
- A0005	Cheval Blanc :	12 a 25 ca
- A0006	Cheval blanc :	11 a 49 ca
- A0007	Cheval blanc :	07 a 93 ca
- A0008	Cheval blanc :	08 a 45 ca
- A0009	Cheval blanc :	19 a 21 ca
- A0010	Cheval blanc :	08 a 46 ca
- A0037	Cheval blanc :	26 a 15 ca

- A0054	Cheval blanc :	22 a 95 ca
- A0055	Cheval blanc :	64 a 66 ca
- A0057	Cheval blanc :	16 a 84 ca
- A 0059	Viaude :	12 a 61 ca
- A0062	Viaude :	01 a 77 ca
- A0063	Viaude :	02 a 26 ca
- A0065	Viaude :	18 a 95 ca
- A0067	Viaude :	12 a 27 ca
- A0073	Viaude :	50 a 79 ca
- A0079	La Clote Nord :	30 a 71 ca

pour une surface totale de 3 ha 58 a 11 ca.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 87 200.00 € sans les frais de notaire de 2 800.00 € qui restent à la charge de l'acquéreur ;

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DÉFENSES - DE 002 2021

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée- nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions défense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. CHAUSSIE Denis en qualité de correspondant défense.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INTEMPÉRIES - DE 003 2021

À la suite de la tempête de décembre 1999, le dispositif des correspondants intempérie a été mis en place en Gironde.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il s'avère nécessaire de nommer un correspondant intempérie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. MORENO Manuel en qualité de correspondant intempérie.

Informations diverses :

1 / R.P.I.C. : Monsieur le Maire fait un compte rendu de la rencontre du 05 janvier 2021 entre les maires et les délégués. Il rappelle à l'assemblée qu'une rencontre est prévue le 01 février avec Monsieur le Sous-Préfet pour expliquer la situation du RPIC.

2 / Eco pâturage : Considérant les intempéries, le projet est en suspens. Monsieur le Maire propose que ce parc soit appelé « Parc Lacampagne » en remerciement du don du terrain de M. LACAMPAGNE Michel.

3 / Sécurisation de la RD19 : Les travaux prévus au niveau de la salle des fêtes ont été effectués avec installation d'une buse.

4 / Acquisition de terrains pour implantation de réserves incendie : Les référents de la SAFER sont venus faire un point des dossiers en cours. Monsieur le Maire a fait part du choix du conseil municipal concernant les priorités. Chaque dossier négocié par les services de la SAFER sera facturé à la collectivité pour la somme minimum de 350 € ou de 6 % du montant de l'acquisition.

5 / Pose d'un Cidex au Bourg : À la suite de la réponse négative de la Poste pour la pose d'un Cidex, Monsieur le Maire a contacté les sénateurs afin d'avoir leur appui. Une rencontre avec le responsable de la Poste est prévue le jeudi 04 février. Ce cidex permettrait au facteur de distribuer le courrier des locataires communaux, de la mairie, de Mme OUDOT, M. et Mme DUMAS, M. et Mme LACAMPAGNE et M. et Mme MUSSOTTE. Monsieur le Maire va solliciter la poste pour un déploiement de ce procédé sur d'autres secteurs de la commune afin de sécuriser la distribution du courrier.

6 / Défibrillateur : la pose d'un défibrillateur est obligatoire à compter de janvier 2022.

7 / Intervention d'Enedis : plusieurs interventions d'Enedis ont eu lieu ces dernières semaines :

- Lieu-dit « La Mouliatte » : préparation de l'installation de la fibre ;
- Lieu-dit « Le Bourg » : changement des fils (4 fils) en fil tressé ;
- Lei dit « Jean Barbot » : réparation poteau.

8 / Fontaine « Génisson » : le nettoyage prévu de la fontaine de Génisson est reporté pour cause d'intempéries ;

9 / Panneaux pour inondations : La commune installera des panneaux « Attention, route inondable » dans les secteurs concernés qui resteront en permanence, ce qui évitera aux élus de les poser lors des crues ;

10 / Tableau de l'Eglise : Monsieur le Maire demande à Mme PUEYO de prendre contact avec le restaurateur ;

11 / Exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour exploitation bio : M. LARRAT a fait une demande d'exonération de la TFNB pour des parcelles certifiées bio. Monsieur le Maire explique à l'assemblée que si une délibération est prise pour une exonération, elle est générale pour le territoire de Saint Germain-de-Grave et ne peut pas être partielle. Les recettes de la TFNB sont de 17 000 € par an. Considérant la conjoncture financière actuelle des communes ayant de moins en moins d'aides de l'Etat, il demande à l'assemblée de réfléchir au choix de prendre cette délibération. Cette décision sera prise lors du prochain conseil

12 / Commissions intercommunales :

- DROPT AVAL : M. SOUQUIÈRE fait le compte rendu de la dernière réunion. Une étude est en cours pour définir les priorités concernant les prises de décisions de ce syndicat ;
- SIVOM : Monsieur MORENO fait part du choix du SIVOM de dissocier le budget de l'eau et de l'assainissement. Si cette dissociation est prise, il s'avère que le budget assainissement a un déficit de 60 000 €. Beaucoup de personnes sont raccordées mais ne sont pas dans le listing des abonnés, ce qui génère un manque de trésorerie. Afin d'équilibrer ces budgets, les membres du syndicat propose de contracter un emprunt de 450 000 €. M. MORENO vote contre car il pense qu'il y a d'autres solutions à trouver pour combler le déficit.
- Travaux de sécurisation au lieu-dit « Julidière » : Le bureau d'études mandaté par la commune est venu présenter ses premières propositions avec mise en place d'un ralentisseur et rétrécissement de la voirie par un aménagement des trottoirs. Le bureau d'études doit rencontrer le responsable du centre routier afin de pouvoir finaliser son dossier.
- Eglise : Avant d'effectuer les travaux, Monsieur le Maire a fait intervenir une entreprise afin de déterminer la présence de termites : ce ne sont pas des termites mais des fourmis charpentières.
- Pass-Numérique : Les pass-numériques sont repoussés jusqu'en juin 2021

considérant la situation sanitaire.

- SICTOM : Le SICTOM a convié Mme OUDOT à une réunion de travail concernant l'accès à la déchetterie ;
- Tourisme : Un nouveau directeur a pris ses fonctions au sein de l'office de tourisme de Langon. L'office de tourisme est en réflexion pour changer son appellation afin d'intégrer les communes de l'ancienne CDC des Coteaux Macariens.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 05.

**Le Maire,
D. CHAUSSIE**

